

DEC2024-046

Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le
ID : 024-200040392-20240926-DEC2024046-AR

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha DESRUINAUX
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : renouvellement de la ligne de trésorerie du Grand Périgueux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil à son Président,

Le Président,

DECIDE

De contracter auprès du Crédit Agricole une ligne de trésorerie ayant les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	Crédit Agricole
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	3 000 000 EUR
Durée maximum	12 mois
Taux d'Intérêt	Taux variable indexé sur EURIBOR MOYEN 3 mois : Dernier EURIBOR 3M connu : 3.551 (août 2024) Marge : 0.10% Soit un taux de départ de 3.6510% modifiable chaque mois Variable en fonction de la moyenne des EURIBOR des 3 mois précédents flooré à 0%

Intérêts	Un arrêté est établi à la fin de chaque mois et envoyé à la collectivité. Cet arrêté indique le montant des intérêts dus sur le mois m-1, calculés au prorata des sommes utilisées et de la	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Envoyé en préfecture le 26/09/2024 Reçu en préfecture le 26/09/2024 Publié le 26/09/2024 ID : 024-200040392-20240926-DEC2024046-AR </div>
Modalités de remboursement	<p>Capital : possible partiel ou total, sur demande écrite de la collectivité par fax ou mail. Le remboursement des fonds est réalisé via la procédure de débit d'office, sans mandatement.</p> <p>Intérêts : prélèvements par débit d'office 5 jours ouvrés après le terme et sans mandatement. Chaque remboursement en capital reconstitue le droit à tirage.</p>	
Date d'effet du contrat	05/10/2024	
Droit de timbrage/Frais de dossier/CNU	NEANT	
Commission d'engagement	3000 EUR. Commission due quelles que soient les utilisations de la ligne. Elle est payable en une seule fois lors de la mise en place et sans mandatement. Elle est réglée dès la prise d'effet du contrat via la procédure de débit d'office.	

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait à Périgueux, le **26 SEP. 2024**

Le Président du Grand Périgueux

Jacques AUZOU

Affichée le

26 SEP. 2024

LE GRAND PERIGUEUX
 Communauté d'Agglomération
 255 rue Martha Desrumaux
 CS 6003 - 24000 PERIGUEUX
 Tél. : 05 53 35 86 00 - Fax : 05 53 54 61 56
 SIRET : 200 040 392 00231 - APE 8411 Z